

Question orale de Mme Ledan : Brocantes d'Uccle : rester accessible à toutes et tous.

Mme Ledan estime que les brocantes de quartier assurent la convivialité et l'animation des rues : elles procurent le plaisir de se retrouver ensemble entre voisins, de se promener dans des quartiers parfois méconnus, de chiner pour le plaisir ou par besoin, de flâner en faisant souvent des rencontres, le plaisir de vider sa cave ou son grenier, de faire place nette. Pour le groupe Ecolo, il est essentiel de soutenir sans réserve les initiatives des citoyens, comités de quartier ou de commerçants à l'origine de ces joyeux déballages.

La brocante annuelle du comité de quartier « Ophem & Co » a été organisée le week-end dernier dans les rues des Myosotis, Pierre de Puyselaer et Molenvelt.

Cette sympathique brocante, tenue sous le soleil, comportait de nombreux stands abrités par les arbres des jardins, nombreux dans ces rues.

Néanmoins, il a fallu déboursier le double du montant exigé l'année précédente pour obtenir les barrières et la signalisation requises pour empêcher la circulation dans ces rues, soit une somme de 650 euros. Mme Ledan estime que cette somme est particulièrement élevée pour une simple brocante de quartier.

Le Conseil communal a sans doute manqué de vigilance en approuvant l'augmentation de ce tarif en début d'année, dans la mesure où un tarif de 650 €, qui peut sembler justifié dans le cas des grandes brocantes à caractère commercial (Uccle-Centre, Fort-Jaco), est manifestement excessif pour de petites brocantes de quartier.

Pour Mme Ledan, il serait opportun d'encourager ces événements conviviaux en adoptant un tarif spécifique pour les brocantes de quartier et en leur apportant un soutien logistique de qualité, qui semble avoir fait défaut pour cette brocante-ci, puisque ses animateurs ont dû solliciter les services communaux à plusieurs reprises pour obtenir à la veille de la manifestation le dépôt du matériel nécessaire.

Mme l'Echevin Delwart répond que le Collège partage les préoccupations émises par Mme Ledan. Elle regrette que les organisateurs n'aient pas avisé le Collège de leurs difficultés car si cela avait été le cas, des solutions auraient pu être dégagées dans le cadre du règlement sur le prêt de matériel, qui s'avère plus adéquat pour des manifestations organisées par de petites associations de quartier, alors que le règlement sur les brocantes est plutôt conçu pour les animations lancées par les associations de commerçants. Dans cette perspective, le tarif fixé dans le règlement sur les brocantes a semblé raisonnable, eu égard à la charge de travail prise en considération.

Mme l'Echevin Delwart reconnaît que ce règlement sur les brocantes aurait peut-être dû intégrer la situation particulière des petites brocantes de quartier. Il faudra de toute évidence faire preuve d'une plus grande attention à l'avenir lors du vote de règlements au sein du Conseil communal.

Mme Ledan remercie Mme l'Echevin Delwart pour ses réponses. Selon elle, il serait opportun de prévoir des montants différents dans le règlement en fonction du type d'organisation.